



THE RETURN PRACTICAL MODEL

FR



RETURNET project is co-financed by the European Community under the RETURN Preparatory Actions

This report was elaborated by:

Massimiliano Vrenna- WISS - Research Centre for Welfare, Innovation, Services and Development - Sant'Anna School of Advanced Studies, Pisa, Italy.

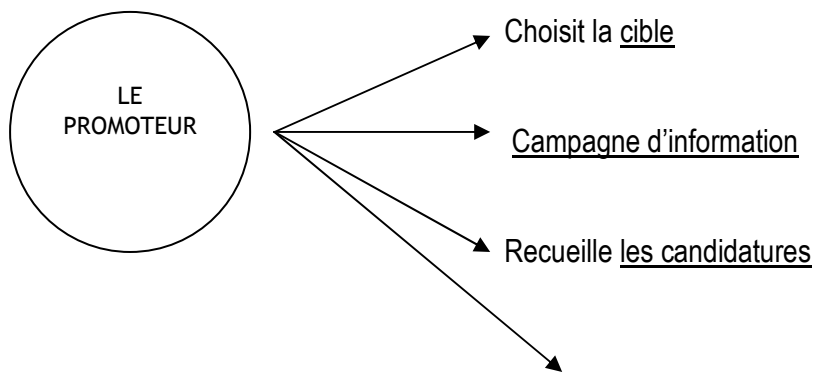
Silvia Lencioni - PhD Candidate in Contemporary History - History School of Graduate Studies- University of Pisa, Italy.

In collaboration with the **Returnet project consortium** with the financial support of the European Union Return Programme.

The model was realized with the scientific support of “Scuola Superiore di Studi e Perfezionamento S. Anna” of Pisa www.sssup.it ”.

November 2008

The contents of this study reflect the views of the authors. The European Commission is not responsible for any use that may be made of the information contained therein.



Nomme un comité



· Psychologue

· Avocat

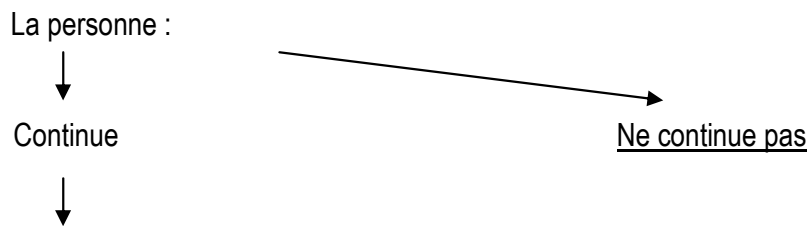
· 2 Opérateurs

· Médiateur culturel

qui a la tâche de

1) Vérifier la correspondance des candidatures à la cible sélectionnée ;

- 2) Convoquer les personnes sélectionnées à une première entrevue ;
- 3) Première entrevue individuelle, rédaction de la fiche d'accès à la sélection et de la proposition migratoire du migrant ;
- 4) Première évaluation de la viabilité du projet ;



5) Entrevue d'approfondissement

- Légale
- Sociale
- Psychologique



Signature du formulaire d'adhésion au programme

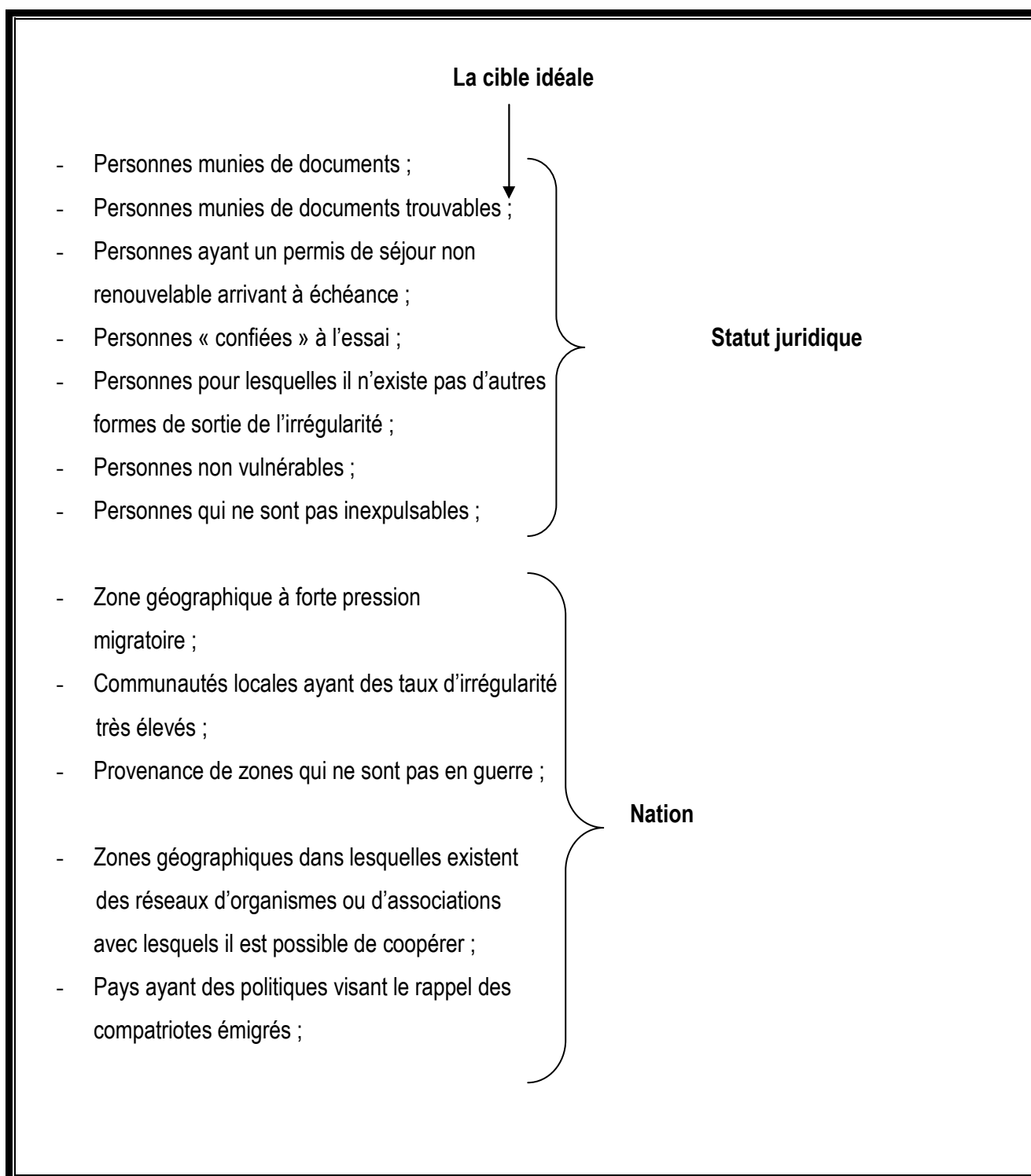
Envoi du PIR (Projet individuel de retour) provisoire au partenaire actif dans le pays d'origine ;

- 6) Rédige le PIR définitif
- 7) Prend un rendez-vous pour le contrôle médical du migrant sélectionné et de sa famille ;
- 8) Contacte l'autorité consulaire pour préparer les documents nécessaires au voyage ;
- 9) Programmer d'autres entrevues psychologiques, le cas échéant ;
- 10) Rédige le calendrier de la préparation au retour
- 11) Faire signer le PIR à la personne ;
- 12) Prépare le départ :
 - Transmettre les PIR et les noms des migrants sélectionnés au partenaire actif dans le pays d'origine ;
 - Réserve le transporteur pour le retour ;
- 13) Accompagner au transporteur pour le retour.

Choix de la cible de référence

Un choix clair de la cible de référence est fondamental pour la réussite de tout type de projet. Les caractéristiques de la cible devant être identifiées sont nombreuses et dépendent aussi bien des politiques et de la législation nationale que de la mission du projet.

De plus, l'organisation du projet et les difficultés qu'il faudra résoudre avant le démarrage des projets individuels dépendent du choix de la cible de référence.



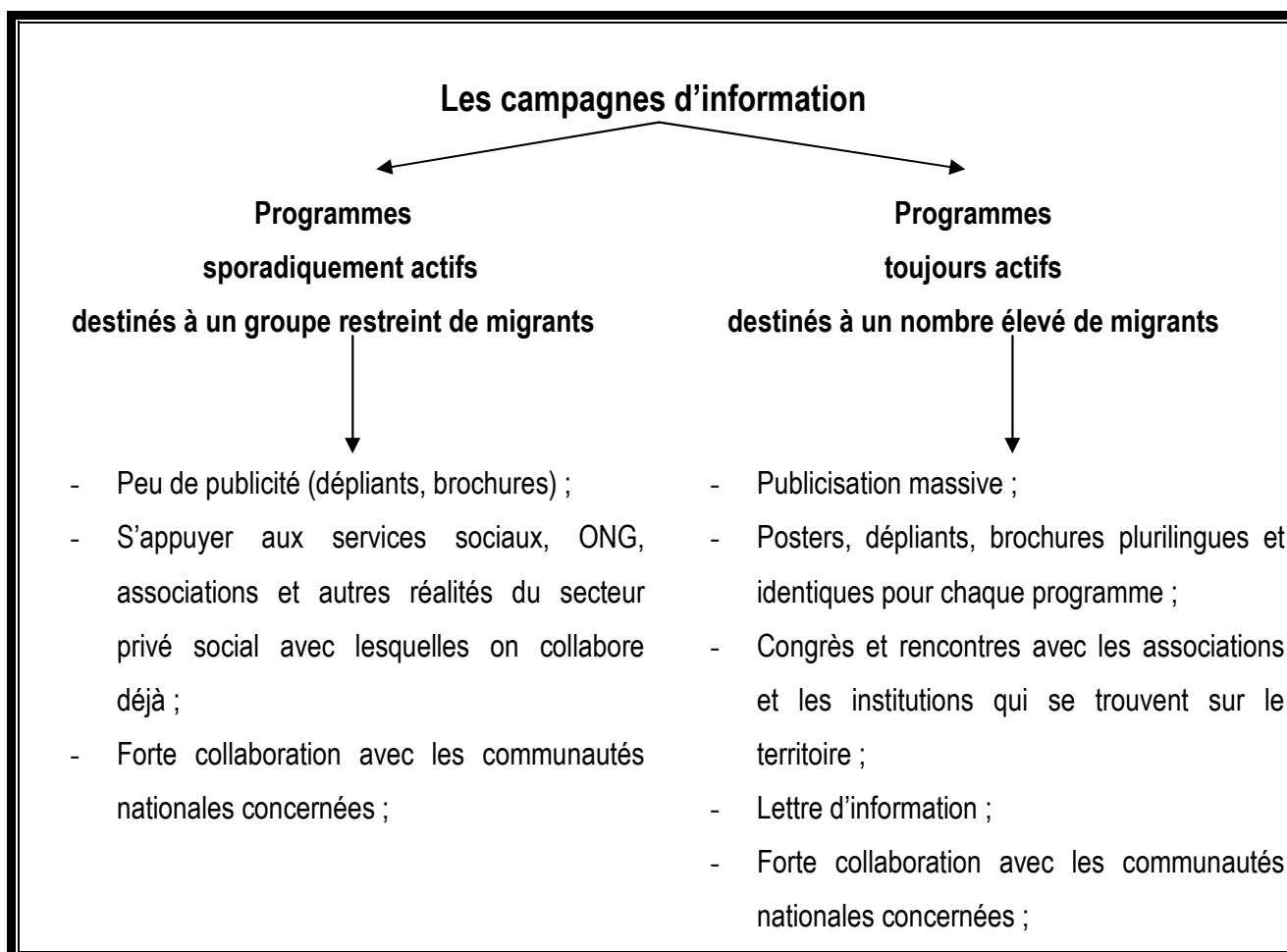
- Femmes seules avec enfants qui ont un réseau familial solide sur lequel s'appuyer ;
- Personnes hautement motivées ;
- Personnes ayant peu de contacts dans le pays d'émigration ;
- Personnes ayant de réelles ressources à investir dans le plan de réinsertion ;

Évaluations sociales

La campagne d'information

Quand les programmes de RVA ne sont activés que sporadiquement et que pour un groupe très restreint de migrants, il ne semble pas avantageux de dépenser trop d'énergies dans la publicisation du projet, mais il est suffisant de s'appuyer à des partenaires avec lesquels des collaborations sont déjà actives afin qu'ils signalent les migrants potentiels qui semblent répondre à la cible identifiée pour chaque projet. Dans le cas de Returnet, l'absence ou la prudence de la campagne d'information publique est suggérée également par le statut particulier de la cible de référence : étrangers irréguliers.

Le rapport avec le monde des associations, des communautés et du secteur tertiaire est d'une importance fondamentale pour la réussite de programmes de RVA destinés à une cible de migrants irréguliers. En effet, les irréguliers ont une profonde méfiance aussi bien à l'égard de ceux qui leur demandent des informations personnelles qu'à l'égard du simple mot « retour ». Pour un migrant, le retour est souvent associé à l'échec et il n'est pas facile de les convaincre du contraire. C'est pour cette raison qu'il est important que ce soit une personne en laquelle il a confiance qui lui présente le programme et lui fait évaluer la possibilité de retourner dans son pays, d'où la nécessité d'un médiateur de sa propre communauté qui accompagne le choix de l'étranger, car cette figure sert à tranquilliser et partager des choix à l'intérieur du propre groupe social. Ceci est particulièrement vrai pour la communauté sénégalaise, tandis qu'elle perd presque toute son importance avec la collectivité des Serbes.



La liste des candidats

Du moment que le projet s'adresse aux immigrants irréguliers, la conservation de la liste et de la documentation des candidats au programme exige donc quelques précautions spécifiques :

- Conserver la liste des candidatures et des personnes sélectionnées, les fiches d'accès au programme, les PIR [projets individuels de retour] et toute la documentation recueillie dans une armoire verrouillée à clé et ayant une diffusion limitée ;
- Prendre toute autre précaution assimilable au traitement de données sensibles aux termes de la loi.
- Faire signer à tous les membres du comité un engagement spécifique à ne pas divulguer les informations dont ils pourraient prendre connaissance au cours du travail ;
- Conserver le matériel en format électronique dans des dossiers ou PC protégés d'un mot de passe approprié.
- Détruire le matériel inutile en faisant attention à ce que les données personnelles ne soient plus lisibles.

Les précautions prises pour protéger les données avec lesquelles on entre en contact devront être expliquées à l'aspirant migrant de retour au cours de la première entrevue, pour le tranquilliser sur le fait qu'il ne court pas de risques à décliner ses coordonnées.

Le psychologue

La figure du psychologue revêt une importance fondamentale. En effet, le migrant de retour a besoin de soutien pour :

- Colmater la scission ayant eu lieu entre l'identité individuelle développée dans le pays hôte et celle qu'il devra développer une fois rentré dans son pays d'origine ;
- Aider la personne dans le processus nécessaire de reconfiguration des attentes ;

L'intervention du professionnel peut être utile soit sous forme d'entrevues individuelles, soit sous forme de facilitateur de rencontres de groupe pendant lesquelles le migrant aura la possibilité d'anticiper, dans un contexte protégé, la renégociation de sa présence dans le pays d'origine.

Enfin, l'intervention du professionnel contribue à mieux faire ressortir les motivations du migrant au retour.

L'avocat

La présence d'un avocat, expert de la législation nationale en matière d'immigration, est d'une importance fondamentale pour :

- Éviter les problèmes dans la localisation des documents nécessaires pour le voyage ;
- Signaler les situations des migrants qui, s'ils sont admis programme, pourraient créer des problèmes pour l'organisme gestionnaire ;
- Signaler aux migrants convoqués aux entrevues les formes alternatives possibles pour sortir de l'irrégularité ;
- Signaler au personnel les autres problèmes éventuels liés au statut d'irrégularité ;
- Planifier les rapports avec les préfectures et les centrales de police ;
- Résoudre tout autre problème juridique qui pourrait survenir dans le cours du programme ;
- Étudier la documentation juridique en possession du migrant et interpréter les informations incomplètes que ce dernier pourra fournir relativement à des épisodes précédents.

La présence physique de l'avocat n'est pas nécessaire durant les entrevues. En effet, il est suffisant que les dossiers individuels lui soient transmis et qu'il communique son évaluation aux autres membres du comité.

Les opérateurs

- L'opérateur délégué de la personne proposante

À l'intérieur du comité, l'opérateur délégué de l'organisme gestionnaire assumera les fonctions de coordinateur. En particulier, ses responsabilités concerneront :

- Convocation des réunions du comité ;
- Coordination des membres du comité ;
- Convocation des personnes pour les entretiens personnelles ;
- Transmission des PIR [projets individuels de retour] et de la liste des noms au partenaire actif dans le pays d'origine ;
- Gestion des rapports avec le partenaire actif dans le pays d'origine ;
- Responsabilité du traitement / conservation des données personnelles

- L'opérateur social

L'autre opérateur, choisi pour ses expériences précédentes dans le domaine des « accompagnements » des étrangers ou de prise en charge de ces derniers pour les parcours d'intégration, sera chargé de :

- Accompagner la personne à tous les rendez-vous qu'on a décidé d'activer ;
- Suivre toutes les entretiens individuelles ;
- Faire le lien avec les différents bureaux concernés pour la localisation de la documentation et les rendez-vous aux différents bureaux.

L'OPÉRATEUR SOCIAL ASSUMERA LE RÔLE DE VÉRITABLE TUTEUR DU OU DES MIGRANTS EN FAISANT EN SORTE DE POUVOIR ÊTRE JOINT PAR CES DERNIERS POUR TOUTES LES OBLIGATIONS RELATIVES AU PROJET.

Le médiateur culturel

La présence d'un médiateur culturel et linguistique est nécessaire pour :

- Faciliter la communication (souvent, en effet, les personnes ne parlent pas l'italien et, bien qu'elles le parlent, elles ne maîtrisent pas assez cette langue pour être sûres de l'efficacité de la communication et de l'exhaustivité des informations comprises.) ;
- Mettre la personne à l'aise ;
- Aider les autres membres du comité à interpréter et comprendre l'univers culturel et symbolique du migrant ;

Il est préférable que le médiateur culturel qui fera partie du comité ne soit pas choisi parmi ceux locaux, parce que cela pourrait créer chez dans le migrant des mécanismes de fermeture dus à la peur que ses problèmes soient racontés à ses compatriotes.

Convocation des personnes

La convocation des personnes et la mise à jour de l'agenda des rendez-vous font partie des tâches de l'opérateur délégué par l'organisme gestionnaire. La convocation par écrit ne semble pas être adaptée à la situation des bénéficiaires du programme, puisque les immigrés irréguliers font preuve d'une mobilité de logement très élevée et, quelquefois, ne savent pas lire en italien. Par conséquent, il est préférable de les convoquer par téléphone (avec l'aide du médiateur, dans le cas où ils ne comprendraient pas l'italien) et, s'ils ont été signalés au programme par le service social ou par une association, de contacter également le référent. De plus, il est recommandé de confirmer de nouveau le rendez-vous le jour avant la convocation, afin d'éviter que la personne ne se présente pas pour des raisons les plus disparates.

Première entrevue individuelle

La première entrevue personnelle est nécessaire autant pour l'organisme promoteur du projet, qui devra sélectionner les personnes, que pour le migrant lui-même, qui devra recevoir toutes les informations nécessaires à prendre un « *genuine and individual choice* », tel que s'exprime toute la littérature sur la question.

Pour la réussite de l'entrevue, il est important :

- qu'un traducteur de langue maternelle soit présent ;
- de laisser le temps au migrant de s'acclimater ;
- de procéder aux demandes avec calme ;
- de toujours se rendre disponible à dissiper les doutes de la personne ;
- d'adopter un langage simple et clair, mais qui ne soit pas brusque ;
- remettre à la personne un schéma chronologique sommaire ;
- remettre à la personne tout le matériel d'information du projet ;
- remettre à la personne un document contenant une série de FAQ des demandes les plus communes ;

Le mieux serait que le migrant ait été préparé à l'entrevue par une personne en laquelle il a confiance (un membre de la famille, un compatriote, mais aussi l'assistant social ou un opérateur). Le cas échéant, il est souhaitable que la personne qui l'a présenté au programme soit aussi présente à la première rencontre.

Nous pouvons diviser l'entrevue en quatre étapes : dans la première, le programme devra être expliqué, dans la deuxième, on s'occupera de reconstruire l'historique de la personne, dans la troisième, une première idée de réinsertion devra être rédigée, dans la quatrième, l'entrevue sera conclue et la prochaine rencontre sera fixée.

Fiche d'accès à la sélection

N° d'enregistrement

Date ____/____/____

Lieu _____

Entrevue n° _____

Groupe Sénégal Serbie**I – Informations personnelles**

Nom de famille : _____

Prénom : _____

Sexe : M F

Nationalité : _____

Date et lieu de naissance : _____

État civil : Marié(e) Célibataire Veuf/veuve Divorcé(e)

Adresse en Italie : _____

Numéro de portable : _____

Autre _____

II – Situation familiale

Membres de la famille en Italie :

	Cohabitant avec la personne	Ne cohabitant pas avec elle	Âge
Époux / Épouse			
Enfants mineurs			
Enfants majeurs			
Père / mère			
Autres parents à charge			
Autres parents			

Membres de la famille dans le pays d'origine :

	Qui sont restés dans le pays d'origine	Qui sont retournés dans le pays d'origine	Âge
Époux / Épouse			
Enfants mineurs			
Enfants majeurs			
Père / mère			

Autres parents à charge			
Autres parents			

Parents ayant un travail : _____

Enfants inscrits à l'école (indiquer aussi l'institut et la classe fréquentée) : _____

Remarques : _____

III – Zone de provenance

Adresse exacte dans le pays de provenance : _____

Ville la plus proche dans le propre pays : _____

Aéroport le plus proche dans le pays d'origine : _____

Conditions socio-économiques de la zone de provenance¹ : _____

IV – Formation

Niveau d'études obtenu :

Aucun	
Certificat d'études primaires	
Brevet d'études du 1 ^{er} cycle	
Diplôme	
Qualification professionnelle	
Licence	

Langues connues :

Langue	Écrite	Orale	Lue

Permis de conduire _____

¹ Perception et nouvelles du migrant

Expériences de travail dans le pays d'origine :

Période	Qualification

Expériences de travail dans le pays d'émigration :

Période	Qualification

Poste de travail actuel : _____

Si la personne travaille :

travail informel travail occasionnel tâches de soins autre _____

Indiquer le secteur de l'occupation actuelle : _____

V – situation sanitaire

Personne : bonne santé santé précaire enceinte

Si la personne souffre de problèmes de santé, indiquer lesquels : _____

Si la personne est enceinte, indiquer de combien de semaines et les contrôles effectués : _____

Conjoint : bonne santé santé précaire enceinte

Si la personne souffre de problèmes de santé, indiquer lesquels : _____

Si la personne est enceinte, indiquer de combien de semaines et les contrôles effectués : _____

Enfants : bonne santé santé précaire

Si la personne souffre de problèmes de santé, indiquer lesquels : _____

Indiquer les vaccinations effectuées : _____

Enfants : bonne santé santé précaire

Si la personne souffre de problèmes de santé, indiquer lesquels : _____

Indiquer les vaccinations effectuées : _____



Enfants : bonne santé santé précaire

Si la personne souffre de problèmes de santé, indiquer lesquels : _____

Indiquer vaccinations effectuées : _____

Enfants : bonne santé santé précaire

Si la personne souffre de problèmes de santé, indiquer lesquels :

VI – Projet migratoire

Facteurs qui ont incité la personne à émigrer : _____

Date d'arrivée en Italie : _____

Moyen de transport utilisé pour arriver en Italie : _____

Le cas échéant, périodes de séjour en règle : _____

Typologie de permis de séjour obtenu : _____

Moyens de subsistance : _____

Situation de logement : _____

Services et associations avec lesquels il/elle est en contact : _____

Résumé des années passées en Italie : _____

VII – Situation administrative

Bénéficiaire :

Documents de voyage : Passeport Laissez-passer Autre _____

Date de délivrance : _____ Autorité qui l'a délivré _____

N° _____ Expiration _____

Remarques _____

La personne a-t-elle présenté la demande, par l'entremise de l'employeur en Italie, d'autorisation au travail à l'intérieur de décrets sur les flux ? Oui Non Sa position a été vérifiée ? _____

Carte d'étranger temporairement présent (STP) : Oui Non

Expulsions administratives connues : _____

Séjour dans les CPT\CEI² : _____

Condammations pénales : _____

Conjoint :

Documents de voyage : Passeport Laissez-passer Autre _____

Date de délivrance : _____ Autorité qui l'a délivré _____

N° _____ Expiration _____

Carte d'étranger temporairement présent (STP) : Oui Non

Expulsions administratives connues : _____

Séjour dans les CPT\CEI² : _____

Condammations pénales : _____

Enfants :

Où sont-ils nés ? _____

S'ils sont nés en Italie, dans quelle commune ? _____

Sont-ils inscrits dans les listes de citoyenneté du pays d'origine ? _____

Ont-ils le document de voyage ? _____

Ont-ils l'extrait de naissance ? _____

Ont-ils un relevé des vaccinations ? _____

Signature du Candidat

Pour l'organisme

² Centres de permanence temporaire /Centres d'identification et expulsion.

Proposition migratoire du migrant

Annexe 1 Fiche

Date __/__/__

Lieu _____

I – Premiers éléments relatifs au retour

Avez-vous déjà pensé au retour ?

Je n'y ai jamais pensé	
J'y ai souvent pensé	
C'est une option que j'ai prise en considération	
J'avais déjà pensé de retourner sans assistance	

Pourquoi avez-vous décidé de poser votre candidature au Programme de RVA ? _____

Avez-vous discuté de l'idée de retourner dans votre pays avec votre famille ? Oui Non

Si oui, quelle fut la réaction de vos proches ? _____

Si non, pourquoi ? _____

Croyez-vous que le retour soit encouragé (ou approuvé) par votre communauté ? Pourquoi ? _____

Croyez-vous avoir reçu des informations suffisantes relatives à ce programme de RVA ? Oui Non **II – Proposition migratoire**

Que voulez-vous faire une fois rentré dans votre pays ? _____

Voulez-vous vous réinsérer dans votre zone de provenance? Oui Non

Si non, où voulez-vous vous réinsérer ? _____

À votre avis, quels sont les points forts de votre proposition ? _____

Et les points faibles ? _____

Voulez-vous impliquer des membres de votre famille dans votre projet de réinsertion? Oui Non

Si oui, lesquels ? _____

Dans quels rôles ? _____

Quelles sont les ressources dont vous croyez pouvoir disposer ? _____

Quels problèmes pensez-vous devoir affronter ? _____

Parmi ces problèmes, indiquez ceux que vous croyez être en mesure de résoudre tout seul ?

Pourquoi ? _____

Quels non ? _____

Pourquoi ? _____

Quels sont les aides dont vous croyez avoir besoin ? _____

Autres remarques _____

Signature du candidat

Pour l'organisme

Première évaluation de la viabilité du projet

Dans cette phase, l'équipe réélabore les données qui sont ressorties lors de la première entrevue et vérifie :

- que la personne rentre dans la cible de référence du projet ;
- que la personne ne fait pas partie des personnes vulnérables ou que, si elle est vulnérable, elle peut surmonter ces aspects ;
- que, pour la personne, il n'y a pas de formes envisageables de sortie de l'irrégularité ;
- si la personne a démontré un intérêt réel pour le programme ;
- si le projet sommaire envisagé par la personne est réalisable ;
- autre _____

Démissions

Si le migrant n'a pas été sélectionné pour entrer à faire partie du programme, on procédera à lui communiquer les possibilités alternatives qui sont ressorties d'évaluation et à lui signaler les services qui peuvent l'aider à activer des actions de soulagement de l'irrégularité (dortoirs, cantines, etc.).

Entrevues d'approfondissement

Pendant cette entrevue, on procédera à :

- demander au migrant si des évaluations, réflexions ou autres données factuelles sont survenues par rapport à la dernière entrevue ;
- communiquer au migrant les observations qui sont ressorties au sujet de son projet de réinsertion ;
- expliquer au migrant comment il a été décidé de procéder (collecte des documents nécessaires au retour, entrevue psychologique, contrôles médicaux, contacts avec le pays d'origine, transporteur du retour) ;
- explication synthétique des caractéristiques du programme ;
- explication approfondie des obligations découlant de la participation au programme ;
- demander au migrant de compléter les informations qui, au cours de la vérification, se sont avérées manquantes ou incomplètes ;
- signature d'un formulaire d'acceptation spécifique des règles et des engagements requis pour entrer dans le programme.

Formulaire d'adhésion au programme

Le (la) soussigné(e) _____ né(e) à _____ le _____

Citoyen(ne) de _____

s'engage à

1. participer au programme de RVA « Returnet » et à respecter les délais et les obligations établis dans le projet de réinsertion annexé ;
2. participer aux activités de suivi et d'évaluation des résultats pendant une durée de _____ ;
3. participer activement à l'insertion scolaire des ses propres enfants :
 - _____ ;
 - _____ ;
 - _____ ;
 - _____ ;
4. ne pas émigrer de nouveau de son propre pays pendant au moins _____ ;
5. respecter toutes les conditions prévues par le plan individuel de retour sous peine de révocation de tous les avantages connexes.

déclare de plus

1. vouloir retourner dans son pays accompagné(e) de :
 - (époux/épouse) _____ né(e) à _____ le _____ ;
 - (enfant) _____ né(e) à _____ le _____ ;
 - (enfant) _____ né(e) à _____ le _____ ;
 - (enfant) _____ né(e) à _____ le _____ ;
 - (enfant) _____ né(e) à _____ le _____ ;

À _____, le _____

Signature

Le (la) soussigné(e) _____ né(e) à _____ le _____

autorise

le traitement des données personnelles aux seules fins internes et relatives aux activités du programme de RVA « Returnet » aux termes du décret législatif italien 196\2003

À _____, le _____

Signature

Formulaire d'adhésion au programme (conjoints majeurs)

Le (la) soussigné(e) _____ né(e) à _____ le _____

Conjoint(e) de _____ né(e) à _____ le _____

déclare

vouloir retourner dans son pays d'origine à la suite de _____ et d'accepter les normes de participation au programme.

À _____, le _____

Signature

Le (la) soussigné(e) _____ né(e) à _____ le _____

autorise

le traitement des données personnelles aux seules fins internes et relatives aux activités du programme de RVA « Returnet » aux termes du décret législatif italien 196\2003

À _____, le _____

Signature

Évaluation de la viabilité du PIR de la part du partenaire actif dans le pays d'origine

Une fois établie la participation au programme de migrant, on procédera à envoyer au partenaire du pays d'origine le projet de réinsertion convenu pendant les entrevues précédentes.

Le partenaire devra :

- en évaluer la faisabilité à la lumière des conditions socio-économiques de la zone concernée ;
- évaluer s'il existe des problèmes bureaucratiques qui pourraient en empêcher sa réalisation ;
- si le projet prévoit une insertion de travail à titre d'employé, vérifier l'existence de réalités d'entreprise appropriées ;

À la lumière de cette évaluation, le partenaire devra remettre un rapport dans lequel les résultats, les observations et les modifications à apporter au projet seront énumérés et, si l'évaluation a eu un résultat positif, proposer un projet qui corresponde aux exigences de la réalité de réinsertion.

Rédaction du PIR

Une fois que le projet a été également évalué par le partenaire du pays d'origine, on procédera à en rédiger la version définitive. Le projet final devra être conçu en croisant :

- les indications du migrant ;
- les indications du partenaire ;
- les possibilités financières et logistiques du programme ;
- la mission du programme ;

De plus, le PIR devra être conçu de façon à ce qu'il soit :

- Flexible ;

Rédiger un PIR flexible signifie que pour chaque projet, des délais, des instruments, des ressources humaines et économiques étudiés *ad hoc* devront être adoptés sur la base des objectifs préfixés. Cependant, la flexibilité ne doit pas devenir une incertitude pour le migrant qui, au moment de la signature de son PIR, devra connaître avec exactitude les délais et les ressources que le programme mettra à sa disposition, outre aux engagements qu'il devra respecter.

- Personnel ;

En outre, le PIR devra être personnel, étudié sur la base des caractéristiques et des aspirations de chacun des migrants, mais aussi des caractéristiques socio-économiques de la zone choisie pour la réinsertion. En effet, les programmes de retour standardisés, bien qu'ils soient adaptés à des situations dans lesquelles est impliqué un grand nombre de personnes, demeurent d'une efficacité douteuse en ce qui concerne la qualité des résultats (stabilité du projet de réinsertion, satisfaction de la personne, etc.), ne pouvant être atteinte qu'avec des projets complexes, personnels et à des programmes réservés, comme dans le cas du Programme Returnet, à un petit groupe de migrants.

- Viable et efficace ;

Quand on parle de viabilité, on se réfère non seulement à la capacité du migrant de retour de se réintégrer dans son contexte d'origine, mais aussi à la capacité de la communauté locale de recevoir et d'accepter de nouveau la personne. Pour obtenir ces résultats, il est important de non seulement choisir des personnes hautement motivées et qui ne vivent pas le propre retour dans la patrie comme étant un échec, mais également préparer les communautés d'origine à vivre le retour comme étant une occasion positive et digne pour le migrant lui-même, outre que comme étant une possibilité de développement de la propre zone. Les engagements du programme et du migrant devront être clairement énumérés dans le projet. Par-dessus tout, on devra spécifier avec une attention particulière :

- les coûts à la charge du programme ;
- les supports logistiques fournis par le programme ;
- les engagements financiers à la charge du migrant ;
- le calendrier ;

- la période de suivi ;
- les autres engagements du migrant, le cas échéant

Une fois que le projet définitif a été rédigé, il devra être remis au migrant afin qu'il l'approuve et le signe.

Contrôle médical et, le cas échéant, vaccinations des mineurs

Avant le départ, il est souhaitable que toutes les personnes devant être rapatriées se soumettent à un contrôle médical pour vérifier la bonne santé du migrant de retour. Une attention particulière devra être accordée à toutes les pathologies (maladies infectieuses, maladies cardiaques et oncologiques) qui pourraient faire que le migrant rentre dans la catégorie des « personnes vulnérables » et qui ne pourraient pas être soignées adéquatement dans le pays d'origine. Dans le cas où des pathologies de ce type seraient mises en évidence, il est conseillé de suspendre le projet et de commencer les démarches pour faire délivrer à la personne un permis de séjour pour soins médicaux.

Toutes les personnes devront être soumises aux vaccinations conseillées pour le propre pays. Une attention particulière devra être portée aux mineurs à rapatrier. Pour ce motif, en plus d'une visite pédiatrique, une visite à l'un des centres de vaccinations se trouvant sur le territoire national est recommandée.

Dans notre cas, au Sénégal, une incidence élevée de maladies infectieuses à niveau endémique, telles que la méningite, la malaria, typhus et le choléra, est enregistrée. Il y a aussi le risque d'infection du virus Chikungunya.

Après avoir obtenu préalablement un avis médical, les vaccinations suivantes sont conseillées : méningite, hépatites A et B, tétanos et typhus, ainsi que la prophylaxie antimalarique. Le taux de SIDA est très élevé dans le pays. En Serbie, il n'existe pas une incidence élevée de maladies infectieuses, quoi qu'il en soit, les vaccinations pour les hépatites A et B et le tétanos sont conseillées.

Des taux élevés de SIDA sont enregistrés tant au Sénégal qu'en Serbie. Il semble donc utile d'informer les migrants de retour sur les modes de contagion de la maladie et sur les précautions à prendre.

Surtout pour les noyaux familiaux dans lesquels il y a des enfants mineurs, il sera utile de demander au médecin de prescrire certains médicaments difficiles à trouver dans le pays d'origine, tels les antibiotiques à large spectre et les antipyrétiques.

OBLIGATIONS BUREAUCRATIQUES POUR L'OBTENTION DE LA CARTE STP [ÉTRANGER TEMPORAIREMENT PRÉSENT]



District sanitaire local

Démarches consulaires

Pour expédier les dossiers, il faut établir :

- qui s'occupera de les localiser

Pour localiser les documents, trois hypothèses existent : que le migrant s'en occupe, qu'un opérateur du programme accompagne le migrant ou que le programme le fasse en se servant d'une agence.

La dernière solution semble la meilleure dans les cas où l'autorité consulaire se trouve à une certaine distance du territoire où se trouve le domicile du migrant et ce, soit parce que les commissions d'agence équivaldraient aux frais de voyage, soit parce que de longs déplacements exposeraient le migrant au risque d'être arrêté et expulsé et soit parce que les agences jouissent de canaux préférentiels pour l'expédition des démarches.

- les modalités de paiement des timbres fiscaux

En effet, tous les documents délivrés par les ambassades ou les consulats ont un coût variant en général entre trente et cinquante euros. Dans le cas où le migrant devrait se rendre de manière autonome à

l'ambassade ou au consulat, il faudra établir si l'on doit lui donner la somme nécessaire à payer les

documents ou le rembourser sur présentation des pièces justificatives ou les faire payer au migrant lui-même.

Les mêmes observations sont également valables pour les frais du voyage pour se rendre à la propre représentation consulaire.

Documents nécessaires au rapatriement

Il existe différentes possibilités à prendre en considération :

- passport échu :

Dans ce cas, se rendre à l'ambassade ou au consulat du pays de provenance muni du passeport échu, de la carte d'identité ou d'un autre document équivalent délivré par une autorité du propre pays et demander le « document de voyage ». En général, ce document est délivré le jour même de la demande. Il n'apparaît pas utile de demander le renouvellement ou la délivrance du nouveau passeport parce que cela prendrait trop de temps.

- Défaut de passeport :

Si le migrant n'a pas de passeport, mais est en possession d'une carte d'identité ou d'un document équivalent délivré par une autorité du propre pays, il est quoi qu'il en soit possible de demander la délivrance du « document de voyage ».

Si le migrant ne possède aucun type de document, mais il est en possession d'une déclaration de vol ou de perte, il est quoi qu'il en soit possible de demander la délivrance du « document de voyage ».

Si le migrant n'est en possession ni de documents, ni d'une déclaration de perte, les délais pour la délivrance du document de voyage sont plus longs. Dans ce cas, il est nécessaire de demander à l'ambassade ou au consulat une recherche spécifique au bureau d'état civil du pays d'origine et on ne pourra demander le « document de voyage » que si la recherche a eu un résultat positif. Si la recherche avait un résultat négatif, (cas probable pour les pays qui ont subi de longues périodes de guerre à cause desquelles, souvent, les documents d'état civil ont été détruits) l'autorité consulaire ne pourra pas reconnaître la personne comme étant un de ses citoyens et on pourrait se retrouver dans un cas d'apatridie.

- inscription des enfants dans les listes de citoyenneté :

Les enfants étrangers nés en Italie doivent être inscrits dans les listes de citoyenneté de leur propre pays pour pouvoir obtenir le « document de voyage ». L'inscription dans les listes de citoyenneté et la délivrance du « document de voyage » peuvent être aussi demandées au même moment et ils sont délivrés le jour même de la demande. En général, la présence du mineur n'est pas exigée pour l'expédition des démarches.

- attestation de naissance des enfants s'ils sont nés en Italie :

Pour l'inscription aux listes de citoyenneté des enfants nés en Italie, le certificat ou l'extrait de naissance dans lequel les coordonnées des parents doivent être indiquées est nécessaire. La signature de l'officier du bureau de l'état civil qui délivre le document doit être authentifiée par le préfet compétent du territoire. En ce qui concerne les pays qui ne jouissent pas d'accords spécifiques, il faut aussi faire

apposer l'apostille, toujours à la préfecture. Aussi bien la délivrance que les authentications sont faites au moment de la demande et elles sont gratuites.

Calendrier et préparation au retour

Annexe Fiche

Date __/__/__

Lieu _____

Nom et prénom : _____

I – Informations générales :

- Membres de la famille qui seront rapatriés avec la personne :

II – Préparation au départ :

- Opérateur de référence (nom et contacts) : _____
- Documents manquants :

Titulaire	Type de document	Autorité préposée à la délivrance	Trouvé

- Date, lieu et heure du rendez-vous à l'ambassade ou au consulat : _____
- Date, lieu et heure des rendez-vous pour les contrôles médicaux : _____
- Date, lieu et heure du rendez-vous pour l'entrevue psychologique : _____
- Autres rendez-vous :
 1. _____
 2. _____
 3. _____
 4. _____
 5. _____

III - Voyage

- Date et heure de départ : _____
 - Transporteur : _____
 - Ville d'arrivée : _____
 - Date et heure prévue pour l'arrivée : _____
 - Accueil à l'arrivée : _____
 - Coordonnées de l'opérateur de référence dans le pays d'arrivée : _____
-

Envoi du PIR au partenaire dans le pays d'origine

Le projet définitif doit être envoyé dans le pays d'origine du migrant pour :

- la dernière vérification de la viabilité ;
- début de la préparation des documents nécessaires à la réalisation du projet ;

Commencer à préparer les documents pour le démarrage du projet de réalisation signifie :

- préparer une liste des documents nécessaires ;
- prendre contact avec les bureaux ;
- faire les demandes de documents pour lesquels la présence du migrant n'est pas nécessaire ;
- s'informer sur les horaires des bureaux où le migrant devra se rendre ne personne ;
- faire un devis des frais que le migrant devra encourir ;
- prendre contact avec les institutions de crédit et comparer les conditions proposées ;
- si le projet prévoit la location d'un fonds commercial, il faut commencer à le chercher ;
- si le projet prévoit une insertion à titre d'employé, contacter les personnes actives dans ce secteur du marché ;

Si le projet prévoit la réinsertion d'un noyau familial comprenant des enfants mineurs :

- identifier l'école la plus proche ;
- inscrire les mineurs à l'école ;

Accompagnement au transporteur

Il semble utile d'accompagner le migrant, muni de tous les documents, au transporteur choisi pour le retour.

Si le voyage prévoit le déplacement aérien, il est préférable que l'accompagnateur reste avec le migrant jusqu'au poste de frontière. En général, les contrôles aux frontières sont beaucoup plus sévères à l'entrée qu'à la sortie des pays de la zone Schengen, mais il existe quoi qu'il en soit la possibilité que des problèmes surgissent et la présence de l'opérateur en mesure d'attester la participation du migrant au programme de RVA pourrait éviter que ce dernier soit retenu.

Les mêmes considérations valent dans le cas de voyages par mer et elles sont aussi conseillées, même si ce faire est plus difficile et de moindre utilité, pour les voyages par terre.